Facture N° 231755620 du 18/07/2023

VitalAire

VITALAIRE EST 15, rue CAMUS

90000 BELFORT Tél.: 0969 369 008

N° Identifiant: 902600014

Code payeur: 7307000066 /70000854

Code client: 0987772169

MMC PRAECONIS

6 RUE PAUL MOREL

BP 80283

70006 VESOUL CEDEX

Patient: ROGER ALAIN

13 RUE DU CLOSEY

70800 SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

No S.S.: 1470870006034 36 Date de naissance: 01/08/1947 N° adhérent: 147087000603436

Désignation

Quantité

P.U. H.T.

5,20

Total H.T.

SERVICE COURRIER LE

LPPR TTC Unitaire

Commande N° 0012511039 du 18/10/2020 pour ROGER ALAIN - 70800 SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

F09.TL1 PPC, apnée som, télés. (> 112h), forfait hebdo 9.TL1

Période du 15/06/2023 au 12/07/2023 soit 4 Semaine(s) Prestation

20,78

20.00

Code LPPR: 1187880

PPC, apnée sommeil, télésuivi (+112 h), forfait hebdo 9.TL1

15,58

Montant total facturé (RO + RC):

Prise en charge régime obligatoire (RO):

Prestations

37,39

Transports

Part complémentaire : (RC

24,93 / Dép **Ventes**

: (00,0 24,93

62,32

TVA

Total T.T.C.

Taux 20,00

20,78

Frais

4,15

24,93

Total

20.78

4,15

24,93

A découper et joindre à votre règlement

Adresse de règlement:

VitalAire Centre de Gestion

CS 70588

13594 Aix en Provence cedex 3

MMC PRAECONIS

Numéro:

231755620

Agence:

431

Client:

7307000066

Date:

18/07/2023

Montant (EUR): [

24,93

Net à payer :

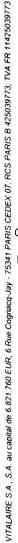
24,93 EUR

Règlement par Virement av bor pour le 14/08/2023

T.V.A. Acquittée sur les débits







ACTIONS OPTIONS ASSOCIEES OUTILS

	Payeur Numéro facture		7206000894 231755619			CPAM DE HAUTE SAONE		
						Année facture		2023
1	Nom	Fac group	Fac/Pt	DtEch	Dev	TTx	Taux change	Montant devises
	FACTMVX		180723	140823	EUR	01	1.000000	37.39 D
ł	RNOEMIE		200723	140823	EUR	01	1.000000	37.39 C

SERVICE COURRIER LE = 1 SEP. 2023

Options de filtre

Ordre de tri: 1-Spéc fac, taux

MODIFIER

ARS215/81 AirLiquide Santé Domicile VitalAire



ndre la prescription ruf si renouvellement

feuille de soins

Duplicata

numéro de facture (facultatif)

Art. R. 161-40 et suivants du Code de la sécurité sociale

231755619

Art. L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre Page 1(1)

date

18072023

PERSONNE RECEVANT les SOINS et ASSURE(E)

PERSONNE RECEVANT les SOINS (la ligne "nom et prénom" est obligatoirement remplie par le pharmacien ou le fournisseur)

(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))

numéro d'immatriculation

1470870006034

36

017010000

date de naissance

01081947

code de l'organisme de rattachement en cas de dispense d'avance des frais (à remplir par le pharmacien ou

le fournisseur)

ASSURE(E) (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e)) nom et prénom

ROGER ALAIN

ROGER ALAIN

(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))

numéro d'immatriculation

7206000894 0987772169

ADRESSE de L'ASSURE(E)

13 RUE DU CLOSEY

70800 SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

-1 SEP. 2023

IDENTIFICATION du PHARMACIEN ou du FOURNISSEUR

VITALAIRE EST

431

15, rue CAMUS 90000 BELFORT IDENTIFICATION de la STRUCTURE SERVICE COURRIER I F

PHARMACIEN REMPLACANT

nom et prénom

identifiant

902600014

dispositif de coordination de soins - réseau de santé

IDENTIFICATION du PRESCRIPTEUR et de la STRUCTURE dans laquelle il exerce

nom et prénom

KUNTZ PIERRE

raison sociale

identifiant

10002494887

nº de la structure (AM, FINESS ou SIRET)

CONDITIONS de PRISE en CHARGE de la PERSONNE RECEVANT les SOINS

date de la prescription médicale

26012023

date de l'accord préalable (le cas échéant)

26012023

X MALADIE (si exonération du ticket modérateur, cochez une case de la ligne suivante) acte conforme au protocole ALD

action de prévention

autre

SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1 (cf. la notice au verso : § précédé de "* et les recommandations importantes)

accident causé par un tiers : non X

oui

date

AT/MP

numéro

date

PRESTATIONS DELIVRES **PRODUITS**

tarification détaillée

Commande N° 0012511039 du 18/10/2020

Période du 15/06/2023 au 12/07/2023 soit 4 Semaine(s)

PPC, apnée sommeil, télésuivi (+112 h), forfait hebdo 9.TL1

Taux de prise en charge: 60.00 %

LPPR unitaire:

15.58 EUR

Total facturé :

37.39 EUR

Code LPPR:

1187880

Montant total facturé RO:

37,39 EUR

PAIEMENT

MONTANT TOTAL en euros

62,32

l'assuré(e) n'a pas payé la part obligatoire

l'assuré(e) n'a pas payé la part complémentaire

X

signature du pharmacien ou du fournisseur



signature de l'assuré(e)

impossibilité

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal et article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale). Les informations figurant sur cette feuille, y compris le détail des actes et des prestations servies, sont destinées à votre organisme d'assurance maladie aux fins de remboursement et de contrôle. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez obtenir la communication des informations vous concernant et, le cas échéant, leur rectification en vous adressant auprès de votre

organisme d'assurance maladie. FSPHF 10-2014 S3115h



quelques conseils pour remplir votre feuille de soins

Le bon remplissage de votre feuille de soins est la garantie de votre remboursement par l'assurance maladie.

La première information à donner concerne la personne recevant les soins et l'assuré(e) :

Si vous ne payez pas votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci remplira l'ensemble de cette rubrique, sur présentation de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne.

Si vous payez votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci indiquera uniquement vos nom et prénom, dans la zone prévue, selon vos indications ou au vu des informations portées dans votre carte Vitale ou sur l'attestation papier qui l'accompagne.

Les autres zones seront remplies par vous même (le code de l'organisme de rattachement n'est pas à préciser).

- vous êtes la personne recevant les soins et vous êtes assuré(e) social(e), inscrivez seulement :
 - votre numéro d'immatriculation (en vous aidant de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne).
- vous êtes la personne recevant les soins et vous n'êtes pas assuré(e) social(e), indiquez :
 - votre numéro d'immatriculation,

ou (si celui ei ne vous a pas été communiqué),

- votre date de naissance.
- le nom et le prénom de l'assuré(e) auquel (à laquelle) vous êtes rattache(e) et son numéro d'immatriculation,
- · complétez enfin cette rubrique en indiquant l'adresse de l'assuré(e).

Toutes les autres rubriques de la feuille de soins sont à compléter par votre pharmacien ou votre fournisseur, y compris le numéro de facture qui est une zone facultative destinée à son usage.

- * Si vos soins sont dispenses au titre de l'article L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, il doit le préciser dans la case prévue à cet effet.
 - Si vos soins sont en rapport avec un accident causé par un tiers, precisez-le lui ainsi que la date de cet accident.
 Ces renseignements doivent obligatoirement figurer sur la feuille de soins car ils permettent à l'assurance maladie de récupérer les frais relatifs à l'accident auprès de l'assureur concerné.
 - Si vos soins sont en rapport avec un accident du travail, dont vous avez été victime, ou avec une maladie professionnelle, présentez-lui la feuille d'accident du travail maladic professionnelle qui vous a été remise par votre employeur ou par votre organisme d'assurance maladie.

Recommandations importantes:

Le double de votre prescription medicale doit être joint a l'envoi de votre feuille de soins (sauf en cas de renouvellement, ou s'il a été joint à la demande d'accord préalable).

Prévenez votre organisme d'assurance maladie en cas de changement intervenant dans votre situation, par exemple :

- changement de compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne : adressez-lui le relevé d'identité correspondant.
- changement d'organisme d'assurance maladie : prenez contact avec votre nouvel organisme d'assurance maladie pour le transfert de votre dossier afin de ne pas retarder le remboursement de vos soins et prestations, n'oubliez pas également d'indiquer votre nouvelle adresse sur la feuille de soins.
- * Si le pharmacien ou le fournisseur a coché la case "SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1", la feuille de soins doit être adressée à l'organisme gestionnaire mentionné sur votre attestation de pensionné(e).

N'oubliez pas de signer votre feuille de soins.